

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. Harris: J'allais dire que nous pourrions peut-être suspendre la séance jusqu'à neuf heures moins cinq minutes. Je m'excuse, monsieur l'Orateur. On me rappelle que les bills d'intérêt privé que nous avons laissés de côté à cinq heures figurent encore au *Feuilleton* et que, si nous avions le temps et si le cœur nous en disait, nous pourrions les discuter, bien que je constate qu'il ne reste pas une heure complète avant que nous comptions être convoqués à l'autre endroit. Cependant, si un député estime que nous devrions les mettre en délibération, il y a au moins cette occasion de le faire.

CHAMBRE DES COMMUNES

DEMANDE DE RÉPONSES AUX QUESTIONS
INSCRITES AU "FEUILLETON"

M. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, s'il m'est permis à ce point-ci, j'aimerais parler de certaines questions qui figurent au *Feuilleton* et auxquelles on n'a pas encore répondu. Je songe en particulier à la question n° 170 qui a été inscrites au *Feuilleton* le 18 février dernier et porte sur les décrets du conseil adoptés durant chacune des années civiles 1955 et 1956 et dérogeant aux dispositions de la loi sur l'immigration. Le ministre peut-il nous dire si on peut obtenir ces décrets parce que, semble-t-il, c'est attendre très longtemps pour les renseignements demandés dans cette question. Le ministre peut-il nous dire en particulier si ces décrets du conseil et ces permis ont été adoptés ou émis à la suite de demandes faites par un député ou un membre du Sénat du Canada en faveur de l'intéressé et combien de ces permis ont été émis à la demande de députés ou de sénateurs. Je demande au leader de la Chambre si les réponses à cette question et à d'autres existent. Il paraît très étrange qu'il ait fallu si longtemps pour répondre à une question si simple.

L'hon. M. Harris: Monsieur l'Orateur, je doute que la réponse soit prête. Je me souviens de la réponse donnée par le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration l'autre jour lorsqu'on lui a posé une question à ce sujet. En parlant comme je le fais, j'invoque seulement la propre expérience que j'ai pu acquérir dans ce ministère, mais je suis bien sûr qu'il faudrait énormément de temps pour donner au ministre l'occasion de répondre en étant sûr de ce qu'il avançait. En effet, les nombres de décrets du conseil édictés en ce qui concerne l'entrée dans notre pays de certaines personnes, aux termes de la loi sur l'immigration, autant que je me souviens, forment quotidiennement un dossier très vo-

[M. l'Orateur.]

lumineux chaque fois que le conseil tient une réunion. Toutefois je ne sais pas très bien ce qui en est depuis que j'ai quitté le ministère.

On a aussi demandé si ces décrets ont été dictés à la demande d'un député ou d'un sénateur. Je sais l'expérience qu'avant qu'on édicte un décret de ce genre, il est probable que plus d'un député et plus d'un sénateur, voire une douzaine, l'auraient demandé.

M. Casselman: Pourquoi dissimuler; pourquoi ne dites-vous pas ce qui en est?

L'hon. M. Harris: Pourquoi est-ce que je ne dis pas ce qui en est?

M. Casselman: Oui.

L'hon. M. Harris: Il est difficile de déterminer si mon honorable ami s'informe uniquement des faits soumis ici, ou bien s'il pense qu'il existe d'autres faits cachés.

M. Casselman: Je dois dire que si vous examinez la façon dont ces questions se sont déroulées au cours des années, vous constatez que bon nombre des renseignements donnés ne sont pas très satisfaisants.

L'hon. M. Harris: Eh bien, monsieur l'Orateur, je terminerai en disant que je ferai des recherches au cours des deux ou trois prochaines minutes. Je doute cependant que la réponse soit prête.

Je sais, pour avoir été à même de le constater, que rares sont les cas d'immigration où un bon nombre de députés ne demandent pas qu'on intervienne.

M. Diefenbaker: Il reste qu'il serait utile de posséder les données.

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

SUSPENSION DE LA SÉANCE

M. l'Orateur: Allons-nous suspendre la séance jusqu'à huit heures et cinquante-sept minutes? Est-ce convenu?

Des voix: Entendu!

(A huit heures et vingt-cinq minutes, la Chambre suspend ses travaux.)

Reprise de la séance

La séance est reprise à 8 h. 57.

LA CHAMBRE DES COMMUNES

MEILLEURS VŒUX À M. L'ORATEUR

M. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, conformément aux traditions d'un parlement libre, et vu que la législature est à peu près finie, je tiens à vous exprimer au nom de ceux qui siègent